

Quimper, le 25 novembre 2025

LEVÉE PARTIELLE DE L'INTERDICTION DE RÉCOLTE ET CONSOMMATION :

- des pectinidés (coquilles Saint-Jacques, pétoncles) de la zone marine « Rade de Brest Nord » :

VU les résultats d'analyses favorables concernant les toxines amnésiantes sur les coquilles Saint-Jacques de la zone « Rade de Brest – Nord », le Préfet du Finistère a décidé ce jour de lever l'interdiction de la pêche récréative et professionnelle, en vue de la consommation humaine des pectinidés de cette zone.

La pêche des pectinidés demeure interdite pour présence de toxines amnésiantes pour la « Rade de Brest Sud ».

La carte actualisée et le détail des interdictions sanitaires de pêche de couillages se trouvent sur le site internet des services de l'État dans le Finistère :

<https://www.finistere.gouv.fr/tags/view/Accueil+et+dossier/Grands+dossiers/Conchyliculture>

Ces informations sont également disponibles auprès des mairies des zones littorales.

Pour toute information concernant les secteurs fermés à la pêche **professionnelle** :
DDPP 29, Service alimentation, 2 rue de Kerivoal - 29334 QUIMPER Cedex
tel : 02 98 64 36 36, ddpp@finistere.gouv.fr

Les établissements conchyliques situés dans les zones concernées par des fermetures peuvent poursuivre leurs activités d'expédition de couillages provenant de secteurs ouverts.



D'autres secteurs peuvent être fermés à la pêche des coquillages en raison de contamination microbiologique ou de nécessité de repos biologique pour maintenir la ressource.
Ces interdictions sont disponibles auprès des mairies des zones littorales et sur le site internet www.pecheapied-responsable.fr.

Le tableau ci-après récapitule l'ensemble des zones fermées et les espèces de coquillages concernées.

Récapitulatif de l'ensemble des secteurs fermés à ce jour (25/11/2025)		
Secteur	Coquillages concernés par l'interdiction de pêche	Type de contamination
Baie de Douarnenez – estran	Tous les coquillages sauf les gastéropodes marins non filtreurs	Toxines lipophiles (DSP) produites par l'algue planctonique <i>Dinophysis</i>
Baie de Douarnenez – eaux profondes	Tous les coquillages sauf les amandes, les spisules, les paires, les vernis et les pétoncles blancs	
Baie de Camaret		
Gisement d'Ouessant-Abers		
Rade de Brest - Sud	Pectinidés (coquilles Saint-Jacques, pétoncles)	Toxines amnésiantes (ASP) produites par l'algue planctonique <i>Pseudo-nitzchia</i>
Iroise Camaret - Gisement de Sein		
Iroise Camaret - Basse jaune		
Landévennec : estran allant des ruines de l'abbaye à la digue de Port Maria	Tous les coquillages	Contamination microbiologique
Rade de Brest : - rivière de l'Aulne et Sillon des Anglais - rivière de l'Hôpital-Camfrout - anse de Kérroulé - rivière du Faou	Moules	Contamination chimique (plomb)

Recommandations :

Les personnes ayant consommé des coquillages provenant de ces zones et présentant des troubles digestifs (vomissements, diarrhées, nausées) et/ou des symptômes neurologiques (maux de tête persistants, désorientation et confusion) sont invitées à se rapprocher de leur médecin. **Il est rappelé que la cuisson ne détruit pas les toxines apportées par les phytoplanctons (algues microscopiques). Même après cuisson, les coquillages restent imprépropres à la consommation.**